

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 FEVRIER 2026

DIRECTION DE LA CULTURE

14

OBJET : Candidature de la Ville de Poissy aux célébrations du bicentenaire de la photographie – Engagement dans un programme culturel et patrimonial

**DELIBERATION
APPROUVEE PAR**

Voix pour

Voix contre

A l'unanimité

Abstention

~~Non-participation au vote~~

L'An deux mille vingt-six, le seize février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le dix février deux mille vingt-six

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Georges MONNIER, MME Samira TAFAT, M. Patrick MEUNIER, Mme Virginie MESSMER, M. Jean-Jacques NICOT, MME Hatice BARRE, M. Nelson DE JESUS PEDRO (à partir de la délibération 1), MME Larissa GUILLEMET, M. David LUCEAU, MME Claude GRAPPE, MME Michèle DEBUISSER, M. Michel PROST, MME Nadyne BELVAUDE, M. Jean-Claude POCHAT, M. Pascal GEFFRAY, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Souad OGGAD, M. Christophe SIMEONI, M. Jean-Marc JOUSSEN, MME Aline SMAANI, MME Lydie GRIMAUD, MME Céline ALLOUCHE, M. Tristan DREUX, M. Fabrice MOULINET, M. Marc LARTIGAU, M. Gilles DJEYARAMANE, MME Karine EMONET-VILLAIN, MME Vanessa HUBERT, M. Éric ROGER, M. Clément PLOUZE-MONVILLE, M. Pierre-Alexandre DUCHESNE, M. Philippe SEITHER, M. Christophe MASSIAUX, M. Romain LOYER, MME Elsa SOUSSI.

Absents excusés : MME LEPERT

Pouvoirs : MME LEPERT à MME GRIMAUD

Secrétaire : M Georges MONNIER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

En 2026, la Communauté internationale célébrera le bicentenaire de la photographie, marquant l'invention du procédé par Nicéphore Niépce en 1826. Cet anniversaire offre une opportunité majeure, celle de valoriser l'histoire du médium, son impact sur la société et son rôle dans la construction des mémoires collectives.

Dans ce contexte, le Ministère de la Culture a créé le label « Bicentenaire de la Photographie » qui vise à identifier les projets prenant part à cette grande manifestation sur l'ensemble du territoire.

La labellisation apportera :

- Visibilité sur un site internet dédié ;
- Représentation des projets par une cartographie dynamique ;
- Eléments graphiques d'identification physiques et numériques (logo, identité graphique) ;
- Mise en relais et en lien des projets dans les territoires ;
- Mise en avant dans le cadre de la communication du Bicentenaire.

La ville de Poissy, riche de son patrimoine historique et de sa dynamique culturelle, souhaite s'associer à ces célébrations en proposant un projet structurant, ancré dans son territoire, porteur d'une ambition à la fois patrimoniale, créative et pédagogique. Ainsi, la Maison de Fer accueillera des collections et créations photographiques locales et favorisera, par des expositions ou encore des ateliers, la rencontre entre la photographie et tous les publics, dans le cadre d'une opération visant à valoriser d'une part son héritage industriel et d'autre part la création contemporaine à travers une nouvelle carte blanche photographique.

Aussi est-il proposé de solliciter la labellisation « Bicentenaire de la Photographie ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le dispositif du ministère de la Culture permettant d'obtenir le label « Bicentenaire de la photographie » qui vise à valoriser les actions culturelles relatives à cette forme d'expression artistique,

Vu le projet scientifique et culturel de la Maison de Fer qui propose une part importante d'expositions cartes blanches à des photographes,

Considérant que la commune de Poissy souhaite valoriser son territoire et son histoire à travers la photographie,

Considérant l'intérêt pour la commune de déposer sa candidature, sous la forme d'une note d'intention et d'une présentation du budget, au label « Bicentenaire de la photographie » proposé par le Ministère de la Culture,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter le soutien du Ministère de la Culture et à signer toute pièce relative au dossier de l'appel à projets pour la labellisation « Bicentenaire de la Photographie ».

Article 2 :

De charger Madame le Maire ou son représentant de signer cette convention, et tous documents y afférents.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNOS DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 19/02/2026